



**Comité Technique Paritaire Central
du 13 juin 2008**

Le CTPC s'est réuni le 13 juin avec un ordre du jour assez chargé : les points abordés ont été

- Approbation du procès-verbal du CTPC du 5 juillet 2007 et du 23 janvier 2008
- **Projet d'arrêté portant modification de l'arrêté du 22 août 2006 relatif à l'organisation de la DGT (Avis)**
- **Point d'actualités administration centrale (Information)**
- Bilan d'activité 2007 de l'assistante sociale (**Information**)
- Primes : bilan 2007 et présentation de la circulaire 2008 (**Information**)
- Présentation des BOPS « soutien AC » et DARES 2008 du P.155 (**Information**)
- L'offre de formation AC 2008 (**Information**).

En préambule à ce CR succinct, **trois remarques peuvent être faites** :

1. l'ordre du jour ne comportait qu'un seul point sur lequel il était requis formellement l'avis du CTPM, les autres étant inscrits pour information
2. le 3^{ème} COMOD venait de se tenir le 11 juin et ses décisions et orientations annoncées ont naturellement impactées les interventions et interrogations des syndicats présents (UNSA dont les représentantes sont *Martine NOULIN* (dagemo - titulaire) et *Régine CHEVALIER* (DGT - suppléante) ; CFDT ; CGT ; SNU).
3. le CTPM ayant été reporté au 24 juin prochain, ce CTPC, qui aurait dû se tenir après, a abordé plus rapidement certaines questions qui sont de l'ordre du premier comité, notamment la circulaire « primes ».

Compte tenu du contexte lié à la RGPP et aux annonces faites par le 3^{ème} COMOD, ce CR souhaite surtout rendre compte d'une part du vote sur le projet d'arrêté soumis pour avis, d'autre part des informations concernant l'évolution des structures ministérielles (secteur travail) et des réponses que l'administration a pu apporter en sus de ce qui se trouve sur le site officiel de Bercy.

Projet d'arrêté portant modification de l'arrêté du 22 août 2006 relatif à l'organisation de la DGT (Avis)

Ce projet de texte s'inscrit dans la création de la délégation nationale à la lutte contre les fraudes par décret du 18 avril 2008 : ce texte avait d'ailleurs été soumis au dernier CTPM



Le vote des membres du comité avait donné les résultats suivants :

Pour : 10 (administration)

Contre : 2 (1 CFDT, 1 FO)

Refus de participer au vote : 4 (2 CGT, 1 UNSA, 1 SNUTEF/FSU).

Selon la présentation faite par l'administration, le projet d'arrêté permet de mettre en adéquation la nouvelle organisation de l'action interministérielle en matière notamment de travail illégal et de conforter les responsabilités de la DGT depuis la dissolution de la DILTI (unicité des bureaux de liaison).

Conformément à sa position prise sur le projet de décret précité, présenté au dernier CTPC, l'UNSA a été le seul syndicat à voter Contre le projet!!!!!!

L'administration a voté Pour, « accompagnée » par la CFDT :

la CGT et le SNU s'abstenant mais FO étant absent.

Entre les 2 CTPC, l'UNSA s'interroge sur la logique et les raisons du changement du vote de la parité syndicale : les personnels jugeront par eux-mêmes de ce renversement d'opinion. Mais, entre ces deux dates, vous avez dit « position commune » ?

Les représentants du personnel se sont inquiétés du **reclassement des agents de l'ancienne DILTI, question déjà évoquée par l'UNSA au précédent CTPC**, surtout dans le nouveau contexte créé par le projet de loi sur la mobilité, qui permettrait au terme d'un processus de restructuration non abouti à mettre un fonctionnaire en disponibilité contrainte, voire un licenciement si les préconisations du rapport Silicani sont mises en application.

Les représentants de la DGT et de la Dagemo ont assuré que l'administration accompagne ces personnels, notamment par des entretiens individuels : ainsi 9 agents ont rejoint la DGT, les chauffeurs ont été dirigés vers les bureaux de cabinet. Pour BRHAMS, il reste 2 personnes à recevoir qui devraient l'être dans des délais très rapides.

En ce qui concerne les antennes sises à Marseille et à Toulouse, les agents sont ou seront réintégrés en surnombre au niveau des DRTEFP : le dagemo précise que pour eux la règle de gestion de maintien de 2 ans sur un poste ne leur sera pas appliquée s'ils trouvent un poste ailleurs qui les intéresse.

A une question sur les prochaines restructurations prévisibles, le dagemo rappelle que toutes les voies de mutualisation sont et seront recherchées (paie en Ile de France ; réunir les locaux de la DDTEFP avec ceux de la DRTEFP...), que depuis 5 ans il y a eu un travail de renversement du travail par rapport à l'emploi et que le maximum de personnels a été gardé sur le cœur de métier.

Toutefois, il précise que le choix de mutualisation de la masse salariale au niveau central n'a pas été celui du ministère de l'économie et de l'emploi et qu'il pourrait à terme créer des difficultés ultérieures en cas de rapprochement vers un axe travail- emploi.





Point d'actualités administration centrale (Information)

Après les déclarations liminaires de la CFDT et de celle commune CGT-SNU, concernant la RGPP et les annonces faites après le 3^{ème} COMOD, **l'UNSA partage certes les interrogations émises par les autres OS mais elle rappelle** que les ministères sociaux devraient être concernés pour l'AC comme pour les SD par des répartitions, mutualisations, rapprochements, restructurations touchant les ministères de la santé, de la jeunesse et des sports, de l'économie, de l'emploi....et du travail. Sans oublier les incidences du ministère Hortefeux avec la problématique du travail illégal et ses conséquences sur l'IT et les services MOE des actuelles DD.

Il doit être rappelé notamment que M. Bertrand, qui est le secrétaire général des ministères sociaux, a été nommé récemment haut fonctionnaire de la défense des 3 ministères, santé, travail et sports : c'est déjà un 1er signe des recombinaisons à venir.

Toutefois, elle souligne le manque de clarté des documents du site officiel de la RGPP notamment sur le devenir de la dagemo et la nouvelle recombinaison des réseaux régionaux et départementaux du secteur travail, la non- information des personnels quant au devenir de leur poste et de leur service d'appartenance et par voie de conséquence la montée des inquiétudes et des informations contradictoires.

Sans oublier que ces réformes s'inscrivent dans un cadre « novateur » pour la fonction publique mis en place par la DGAFP (projet de loi sur la mobilité), celui de la « casse » du statut général au profit d'une gestion à caractère libéral sans pour autant être assuré que les usagers du service public en soient réellement les bénéficiaires.... !!!!!

Ainsi après la lecture et la comparaison des 2 COMOD, la représentante de l'UNSA souligne que certains points devraient rester d'actualité et être mis en application :

- **l'échelon régional est confirmé pour les SD : les nouvelles DR engloberaient en sus l'entreprise, la concurrence, le travail, l'emploi... L'IT resterait au niveau du maillage territorial et les missions des DD seraient transférées progressivement vers l'échelon régional ;**
- la mutualisation des directions centrales de soutien devraient être faites : clairement annoncée dans le texte est la fusion entre la DAGPB et la DRH des sports. Pour la dagemo, au minimum il y aura une adaptation des structures centrales par rapport aux structures régionales ; au maximum là aussi il pourrait y avoir une mutualisation des directions de personnel des 3 ministères ;
- **L'unification des 3 IT ;**
- **L'accent est toujours mis sur l'aspect économique des structures régionales, comme cela était déjà fortement indiqué lors du 2ème COMOD d'avril. ;**
- L'accent mis sur la recherche des fraudes : pour l'IT, plus particulièrement celle du travail illégal, en liaison avec les services notamment du ministère de l'immigration...



Elle cite les termes du communiqué de Bercy, à savoir que « pour le gouvernement, officiellement ce sont les fondations de ce « Service Public 2012 » que la révision générale des politiques publiques vise à construire. Prenant l'exemple des transformations profondes en cours dans les ministères de la Défense, des Affaires Etrangères, de la Santé et du Budget, le Président de la République a souligné que, d'ici à 2012, chaque ministère devra avoir ainsi profondément renouvelé son organisation et ses outils, avec l'ambition d'adapter leur action aux enjeux actuels de chaque politique publique à l'attente des citoyens d'une profonde simplification administrative et à la nécessité de revenir à l'équilibre des finances publiques. ».

« Le Président de la République a demandé à Eric Woerth de lui fournir un premier bilan de la mise en œuvre des mesures « Service Public 2012 » avant le 31 octobre 2008. ».

Enfin, elle rappelle que le dagemo a toujours été précis sur le point que la RGPP ne rentre pas dans le domaine de la concertation, ni du dialogue social mais qu'il a toujours indiqué, avec raison, que les décisions prises le seraient au plus haut niveau, celui de la Présidence de la République.

Le dagemo rappelle que les réponses, qu'il peut apporter actuellement, sont faites avec la plus grande prudence dans un contexte mouvant et à partir de documents, qu'il estime, comme les OS, ni parfaitement clairs, ni transparents. Car, 3 équipes travaillent en parallèle et rendent leurs conclusions concomitamment.

Ainsi, il rappelle que le ministre s'est exprimé récemment devant les cadres de la dagemo (**I'UNSA n'a pas été invitée à y participer !?**) : il a fait connaître que cette direction devrait mettre en place sur les 2-3 ans les nouvelles DR, les DIRECTE.

Il lui apparaîtrait que :

- **85% des changements concernent les S/D avec les 2 grands chantiers que sont la fusion des 3 IT et la création des nouvelles directions régionales**
- L'axe « emploi » devrait « tirer » les S/D vers Bercy
- Par contre, il y a encore des non-réponses par exemple sur les services MOE (transfert ou non des personnels ?), sur l'organisation au niveau départemental et les implications avec la direction régionale (impact sur les BOP : centralisation, soit « dispersion », soit statu quo ?)
- Dans les semaines prochaines, certains points devraient être éclaircis : notamment sur les fonctions support.

Si le ministre confie à la dagemo la mise en place des nouveaux réseaux, notamment celui des S/D, JR Masson rappelle que l'administration cherchera les solutions les plus en adéquation possible avec 2 niveaux de conduite de cette charge : la continuité du service public et la situation des personnels.





Les autres points à l'ordre du jour ont fait l'objet de présentation par les services concernés aux représentants des personnels pour information : certaines questions abordées devraient être également débattues au CTPM, qui se déroulera le 24 juin prochain (circulaire « primes » et la faible augmentation en 2007) et/ou faire l'objet d'interrogations complémentaires concernant l'ensemble du ministère (l'offre de formation pour l'ensemble des structures ministérielles en 2008 dans le cadre du DIF et de l'application du décret n° 2007-1470 du 15 octobre 2007 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des fonctionnaires de l'Etat).

A noter également le bilan d'activité 2007 de l'assistante sociale qui fait remonter certaines observations et difficultés, qui se retrouvent en CASEP et en CNCAS (cf les CR du représentant de l'UNSA sur cette instance).

